

LA FICHE

ENTREPRISE

AGIR POUR SOUTENIR LES ARBRES GRÉGORIENS



PLAN ARBRE



LES 11 ACTIONS CONCERNANT LES ENTREPRISES

Les arbres apportent de nombreux bénéfices aux citoyens et ces bienfaits sont décrits dans la Charte de l'Arbre. Les entreprises gagneraient à planter aux abords du site de travail pour maximiser le bien-être des salariés, tant pour la réduction du stress lors de temps de pause, que pour l'effet de fraîcheur en cas de forte chaleur...

Si, en tant qu'entreprise, vous souhaitez vous engager en faveur des arbres grégoriens, voici les actions que vous pouvez mener (les numéros des actions correspondent aux numéros des engagements vous concernant).

Action n° 2 : Inventorier le patrimoine arboré Grégorien

Participer à l'inventaire participatif du patrimoine arboré privé lorsque celui-ci sera mis en place sur la commune.

Action n° 5 : Diagnostiquer les arbres en fin de vie pour renouveler le patrimoine arboré

Une surveillance visuelle fréquente permet de détecter les problèmes. Si des signes de fin de vie apparaissent, replanter à proximité en anticipation.

Action n° 6 : Replanter 2 arbres pour chaque arbre coupé

Règle générale : 2 arbres replantés par arbre coupé.
Dans le cadre d'un projet de construction, suivre les règles du PLUi de Rennes Métropole.

Action n° 7 : Identifier les espaces à planter

Les zones d'activités (Edonia, Alphasis, ZA Nord...) ont peu d'arbres. Il faut déterminer les espaces enherbés suffisamment grands pouvant être plantés.

Action n° 8 : Inclure l'arbre dès le début des projets d'aménagement

Avant de s'implanter ou d'aménager un espace, il est nécessaire de penser à la place future des arbres.

Action n° 9 : Planter des essences appropriées

Planter des essences ayant des tailles appropriées à la surface disponible. Ne pas planter d'arbres à pollen ou d'arbres produisant du miellat sur les parkings. Planter des essences locales.

Dans le Livret Technique Paysage et Végétalisation de Rennes Métropole, vous trouverez : la liste des essences conseillées (p45), des essences invasives à éviter (p49) et plantes toxiques (p52).

Action n° 10 : Diversifier le patrimoine arboré

Planter des essences diversifiées. Mélanger les strates de végétations : arbres, arbustes et herbacées.

Action n° 11 : Respecter les distances de plantations

Laisser 8 à 10m entre chaque plantation d'arbre à grand houppier, 5 à 8m pour les arbres à houppier moyen et 3 à 5m pour les arbres à petit houppier.

Éviter les plantations à moins de 2m d'une parcelle voisine.

Action n° 12 : Effectuer de bonnes plantations

Suivre les conseils de bonnes plantations de l'engagement 12 de la Charte de l'Arbre & les conseils du Livret technique Paysage et Végétalisation (p29) de Rennes Métropole.

Pour les plantations aux abords d'une zone goudronnée, penser au mélange pierre-terre pour éviter l'étouffement des racines (Livret technique Paysage et Végétalisation, p26-27).

Action n° 13 : Veiller aux bonnes pratiques de taille

Remonter les couronnes lorsque les arbres sont jeunes et que les branches sont petites. Effectuer des tailles raisonnées (éclaircies), pas de tailles sévères. Ne pas tailler du 15 mars au 31 juillet pour respecter la nidification des oiseaux.

Action n° 14 : Protéger physiquement les arbres

Mettre des corsets ou arceaux autour des arbres proches de parkings. Éviter le passage d'outils mécaniques de fauche au pied des arbres.

Lors de travaux : voir le Livret technique Paysage et Végétalisation, p19-20.

BONNES PLANTATIONS & MERCI À VOUS !

